

2013-06

DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE POUR LA MISE AUX NORMES DE L'EAU.

Considérant que la municipalité a été dans l'obligation de se conformer aux normes rigoureuses du gouvernement en matière d'eau potable et ce, depuis l'adoption en 2001 du Règlement sur la qualité de l'eau potable du Québec;

Considérant que pour rencontrer les exigences gouvernementales nous avons dû implanter une procédure de traitement de l'eau potable coûteuse;

Considérant que l'implantation du procédé de traitement de l'eau potable sans produits chimiques, à base d'ozone et de filtration membranaire de Dagua est reconnu par le Comité sur les technologies de traitement en eau potable du gouvernement du Québec;

Considérant que Dagua est une entreprise canadienne privée qui conçoit, fabrique et commercialise des usines de traitements de l'eau potable et que cette entreprise a fait faillite;

Considérant que la municipalité ayant fait le choix de la technologie de Dagua l'a fait de bonne foi et suite à l'approbation de cette technologie par le Comité sur les technologies de traitement en eau potable du gouvernement du Québec;

Considérant que Dagua est dans l'impossibilité de respecter ses engagements et que cette impossibilité occasionne des coûts supplémentaires très onéreux qui doivent être assumés par la municipalité « bénéficiant » de cette technologie approuvée par le gouvernement du Québec;

Considérant l'ensemble des désagréments encourus par la population;

En conséquence, il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Steve Ouimet et résolu unanimement :

De renégocier l'aide gouvernementale afin que celle-ci soit bonifiée de 5% et qu'elle couvre non plus 90% du coût du projet, mais bien 95%;

Que l'aide gouvernementale accordée tienne compte des addendas réalisés à la station de pompage et qui ne sont pas couverts par la présente entente financière;

Que la municipalité soit dédommée financièrement afin de couvrir les frais imprévus encourus au cours de l'année 2012 et en ce début d'année 2013. Ces frais sont les suivants : les frais d'avocat, les heures supplémentaires de l'employé municipal responsable de la station de traitement de l'eau, le support technique de VO3, le rapport produit par la firme Éco-l'eau, la surveillance de chantier, ainsi que la facture d'électricité pour la période au cours de laquelle la station n'a pas été en mesure de produire une eau potable;

Que la présente résolution soit communiquée aux municipalités qui, comme la nôtre, vivent la même situation; Montebello, St-Denis-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Antoine-sur-Richelieu.

2013-07

TAUX D'INTÉRÊTS 2012.

Il est proposé par M. Steve Ouimet, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu unanimement que le taux d'intérêt pour l'année 2013 soit fixé à 12,50 % sur chaque compte de taxes passé dû de trente jours.

2013-08

EMPRUNT POUR FINS D'ADMINISTRATION COURANTE.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement :

Que l'on demande à la Caisse Populaire du Rivage et des Monts de Les Méchins de nous prêter la somme de 819 135\$ soit 70% des taxes à percevoir pour l'année 2013, à un taux d'intérêts fluctuant selon le taux préférentiel de la Caisse Centrale Desjardins sans toutefois excéder le taux maximum permis par la Loi, pour fins d'administration courante en attendant la perception des taxes.

QUE cet emprunt sera remboursable d'ici le 31 mars 2014 et que Mme Lyne Fortin, Directrice générale et secrétaire-trésorière, est autorisée à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

2013-09

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES 2013 DES ÉLUS MUNICIPAUX.

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation de septembre 2012 est de 1,2%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte pour l'année 2013, la rémunération des élus à 13 678 \$ et l'allocation de dépenses à 6 839 \$.

2013-10

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES.

Considérant que le conseil a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale de s'assurer qu'il y est des crédits nécessaires aux postes budgétaires mentionnés;

En conséquence, il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement :

Que les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2012 :

SALAIRES, AVANTAGES SOCIAUX ET CHARGES DE L'EMPLOYEUR

Conseil municipal (02 11000 131 à 02 11000 200)	20 517\$
Gestion financière (02 13000 141 à 02 13000 200)	76 501\$
Greffé (0214000141 à 02 140 200)	4 600\$
Autres (conciergerie CLSC) (02 19000 141 à 02 19000 200)	13 652\$
Voirie municipale (02 32000 141 à 02 32000 200)	67 240\$
Enlèvement de la neige (02 33000 141 à 02 33000 200)	52 314\$
Distribution de l'eau (02 41300 141 à 02 41300 200)	19 950\$
Gymnase (02 70120 141 à 02 70120 200)	1 050\$
Plage (02 70140 200)	1 500\$
Embellissement (0263200141 à 0263200200)	2 392\$
Coordonnatrice Animation Loisirs Cap-Chat/Les Méchins (0270180141 à ...200)	36 563\$
TOTAL	296 279\$

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Conseil municipal (02 11000 310)	1 000\$
Gestion financière (02 13000 310)	1 500\$
Autres (02 19000 310)	50\$
Voirie municipale (02 32000 310)	100\$
Enlèvement de la neige (02 33000 310)	100\$
Aménagement, urbanisme et zonage (02 61000 310)	1 500\$
Embellissement (0263200310)	150\$
Coord. Anim. Loisirs Cap-Chat/Les Méchins (0270180310-311)	4 107\$
TOTAL →	8 507\$

CONTRATS

Assurances générales (02 11000 429, 02 13000 422, 02 19000 421, 02 220 421, 02 19000 422, 02 32000 421, 02 32000 424, 02 33000 421, 02 33000 424, 02 41300 429, 02 41400 429, 02 41500 421, 02 70120 421, 02 70130 421, 02 70140 421, 02 70150 421 et 02 70230 421, 0270180421),, 02 70190421).	40 930\$
Entretien et soutien technique appareils informatiques et photocopieur (02 13000 414)	9 000\$
Entretien et réparation bâtiments-équipement (02 13000 522, 02 1300 527, 02 19000 522, 02 23000 400, 02 33000 522, 02 41300 522, 02 41400 522, 02 41500 522, 02 70130 522, 02 70140 521, 02 70150 521 et 02 70230 522, 0213000520 , (02 22000 421 02 70190 421, 02 70120 522,).	23 000\$
Articles de nettoyage (02 13000 660, 02 19000 660, 02 70140 660, 02 70180 527).	1 600\$
Honoraires professionnels (02 13000 413, 02 19000 412)	23 000\$
Collecte et transport des ordures et collecte, transport et tri du recyclage (02 45110 445, 02 45110 446 et 02 45110 447)	51 463\$
TOTAL →	148 993\$

ENTENTE AVEC D'AUTRES ORGANISMES

MRC de Matane

Quote-part législation (02 11000 951)	7 358\$
Quote-part administration (02 13000 951)	34 764\$
Service d'évaluation (02 15000 417)	26 456\$
Quote-part matrice graphique (02 15000 952)	4 788\$
Quote-part inforoute (02 19000 951)	2 311\$
Quote-part service régional sécurité incendie (02 22000 951)	189 912\$
Quote-part transport adapté (02 37000 951)	4 072\$
Quote-part programme de gestion des matières résiduelles (02 45120 951)	1 651\$
Quote-part gestion cours d'eau (02 46000 951)	3 595\$
Quote-part inspection de permis (02 61000 951)	38 147\$
Quote-part aménagement du territoire (02 61000 952)	11 783\$
Quote-part règlementation (02 61000 953)	11 013\$
Quote-part aéroport et phare (02 62100 952)	337\$
Quote-part CLD (02 62100 955)	9 968\$
Quote-part autres-SHQ (02 62900 999)	1 295\$
Quote-part ski, golf, piscine (02 70140 951)	4 660\$

Quote-part bibliothèque (02 70230 951)	3 065\$
Ville de Matane	
Quote-part pour lieu d'enfouissement technique (02 45120 952)	88 012\$
Sûreté du Québec	60 928\$
TOTAL →	504 115\$

SERVICE DE LA DETTE

Remboursement en capital (03 21000 000)	552 700\$
Intérêts organisme municipal (02 92100 840)	154 530\$
Intérêts emprunts temporaires et frais bancaires (02 13000 496 et 02 99010 891)	1 800\$
TOTAL →	709 030\$

UTILITÉS PUBLIQUES

Lignes téléphone et télécopieur, cellulaires et internet (02 13000 331, 02 41300 331 et 02 70230 331)	9 800\$
Électricité (02 13000 681, 02 19000 681, 02 32000 681, 02 33000 681, 02 34000 681, 02 41300 681, 02 41400 681, 02 41500 681, 02 70140 681, 02 70150 681, et 02 70230 681, 02 22000 681)	78 730\$
Carburant, propane et mazout (02 32000 631, 02 33000 631, 02 22000 632, 02 70140 631 et 02 70230 632)	28 450\$
TOTAL →	116 980\$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Frais de poste (02 13000 321)	4 500\$
Cotisation, abonnement (02 11000 494 et 02 13000 494)	2 000\$
Fournitures de bureau (02 13000 670)	5 500\$
Publicité et activités spéciales (02 11000 493)	1 000\$
Immatriculation, entretien et réparation des véhicules (02 32000 455, 02 33000 455, 02 32000 525 et 02 33000 525)	31 088\$
Location de machinerie et véhicules (02 32000 515, 02 33000 515, 02 41300 516, 02 41400 516 et 02 41500 516)	27 500\$
Analyse de l'eau et chlore (02 41200 411 et 02 41200 635)	48 522\$
Conteneurs dépôt en tranchée (02 45120 521)	23 000\$
TOTAL →	143 110\$

GRAND TOTAL → **1 927 014\$**

2013-11 DÉFICIT ANTICIPÉ 2013 DE L'OMH DE LES MÉCHINS.

Il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu unanimement :

Que la municipalité paie 7 284 \$ à l'Office municipal d'habitation de Les Méchins pour le déficit anticipé de l'année 2013.

Considérant que cette mesure entrainera un exode des travailleurs des municipalités dévitalisées de notre région;

Considérant que les travailleurs saisonniers forcés d'accepter un emploi ne seront plus disponibles pour reprendre un emploi saisonnier, ce qui aura pour impact de créer une pénurie de main d'œuvre pour des industries saisonnières vitales telles que les pêcheries, l'acériculture, l'agriculture, la foresterie, la sylviculture, la construction et le tourisme.

Considérant que l'abolition des conseils arbitraux, des juges arbitres et des mécanismes d'appel limitera les contestations possible et l'accessibilité à la justice;

En conséquence, il est proposé par M. Steve Ouimet, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins en appelle au gouvernement fédéral:

- Afin qu'il remette sur pied les projets pilotes de bonification de la loi sur l'assurance-emploi.
- Afin qu'il renonce à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui menace notre économie, nos entreprises, nos travailleurs et nos municipalités.
- Afin que cesse immédiatement toute forme d'acharnement fait aux chômeurs saisonniers concernant la recherche abusive d'emploi.

Le tout, en le signifiant sans délai à madame Diane Finley, Ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences avec copie conforme à la Coalition sur l'assurance-chômage du Bas-St-Laurent.

2013- 17 ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE LES MÉCHINS ET L'ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DE LES MÉCHINS.

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins conclut une entente avec l'Association des Bénévoles de Les Méchins pour l'utilisation du local de l'association lorsque la municipalité de Les Méchins déploie son plan de mesures d'urgence et que le service aux sinistrés est nécessaire.

Que la municipalité de Les Méchins versera pour les années 2013, 2014 et 2015 un montant de 1 700,00 \$ par année. Cette entente prend fin le 31 décembre 2015.

Que M. Jean-Sébastien Barriault maire et Mme Lyne Fortin Directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer l'entente au nom de la municipalité de Les Méchins.

2013-18 FONDS ÉCO IGA – SUBVENTION POUR DES PROJETS ENVIRONNEMENTAUX.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu unanimement :

Que la municipalité fasse une demande de subvention dans le cadre du Fonds Éco IGA pour un projet environnemental.

Que Mme Lyne Fortin g.m.a Directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer tous les documents concernant cette demande.

Que la directrice générale est autorisée à effectuer les transferts nécessaires s'il y a lieu.

2013-24

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE.

Il est 20h39, et il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu unanimement que l'assemblée soit ajournée au jeudi 17 janvier 2013 à 19h30.

Jean-Sébastien Barriault, maire

Lyne Fortin g.m.a. Directrice générale et
Secrétaire-trésorière